





**Municipalité de Chute-Saint-Philippe**  
560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (Qc) J0W 1A0

## AVIS PUBLIC

### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE : LORS DE SA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2016, LE CONSEIL MUNICIPAL DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT # 271-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 218 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR À LA DATE DE LA PUBLICATION D'UN AVIS À CET EFFET QUE LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE FAIT PUBLIER À LA GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC.

CE RÈGLEMENT EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION, AU BUREAU MUNICIPAL AU 560, CHEMIN DES VOYAGEURS CHUTE-SAINT-PHILIPPE, DU LUNDI AU VENDREDI, AUX HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE.

DONNÉ À CHUTE-SAINT-PHILIPPE CE QUATORZIÈME JOUR D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE SEIZE

Donné à Chute-Saint-Philippe, ce 14<sup>e</sup> jour d'avril deux mille seize (2016).

---

*Ginette Ippersiel, directrice générale et secrétaire-trésorière*

\*\*\*\*\*

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussignée, Ginette Ippersiel, Directrice générale de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 14<sup>e</sup> jour d'avril 2016 entre 16 h 00 et 17 h 00 heures.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour d'avril 2016*

---

*Ginette Ippersiel,*

*Secrétaire-trésorière directrice générale*